

MAIRIE DE LA FALAISE



Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

SERVICE DE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE



Dans le cadre du marché de restauration collective du SIRE avec SODEXO, la commune de La Falaise a décidé de mettre en place un service de portage de repas afin de contribuer au maintien à domicile des personnes âgées ou porteuses de handicap.

- Bénéficiaires :**
- Personnes âgées de + 60 ans et/ou bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) ou de la Prestation Compensatrice du Handicap (PCH) en incapacité temporaire.
 - Personnes isolées en sortie d'hospitalisation et dans l'impossibilité de préparer le repas pour une durée maximale de 3 mois.
 - Pour toutes les personnes ne répondant pas à ces critères, leur qualité de bénéficiaire du service de portage de repas à domicile sera étudiée au cas par cas.



- Repas :**
- Possibilité de commander des déjeuners pour tous les jours, week-end et jour férié.
 - Il n'y a pas de possibilité de demander des repas spécifiques aux régimes pauvres en sel et/ou pauvres en sucre.
 - Le repas est composé de :
- | | |
|----------------------------------|------------------|
| 1 hors d'œuvre | Fromage |
| 1 plat (viande, poisson ou œufs) | Dessert ou fruit |
| 1 féculent ou légume | 1/2 de baguette |



- Livraison :**
- Livraison à domicile entre 10h30 et 11h30.
 - La livraison pour le week-end a lieu le vendredi ; pour les jours fériés, la veille.
 - Les repas sont livrés froids en barquettes individuelles micro-ondables. Les repas devront être stockés dans un réfrigérateur en bon état de fonctionnement pour en garantir la sécurité alimentaire (« chaîne du froid »).
 - Votre présence est indispensable, aucune clé ne pourra être remise à l'agent en charge de la livraison des repas.
 - En cas d'absence au moment de la livraison, le repas sera livré en mairie, il pourra y être récupéré le jour-même (mairie : 01 30 95 64 45 ou 06 72 29 41 95). Dans tous les cas, le repas sera facturé.



- Commande :**
- La fréquence souhaitée de livraison des repas est à définir au moment de l'inscription. Tout changement doit être indiqué par écrit 48 heures à l'avance.
 - En cas d'annulation pour hospitalisation par exemple, le repas peut-être décommandé la veille avant 9h30 de préférence par courriel (par exemple : annulation pour mardi → prévenir lundi avant 9h30). Passé ce délai, le repas sera déposé en mairie (à disposition) et sera facturé.



- Facturation :**
- En fin de mois en fonction du nombre de repas livrés
 - Délibération n° 2017.720 du 05/12/2017 : 3,342 € TTC le repas jusqu'au 31/08/2018.
 - Ce tarif est révisable chaque année.



Commune de La Falaise

6 rue des Grands Prés 78410 LA FALAISE

Téléphone : 01 30 95 64 45 - Courriel : mairie.lafalaise@wanadoo.fr - @ : www.la-falaise.fr

MAIRIE DE LA FALAISE



Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

**SERVICE DE PORTAGE DE
REPAS À DOMICILE**



FICHE D'INSCRIPTION

Joindre une copie recto-verso d'une pièce d'identité du bénéficiaire

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone(s) :

Courriel :

Date et lieu de naissance :

En cas d'urgence

①

Nom :

Prénom :

Lien (parent/ami/voisin) :

Téléphone(s) :

②

Nom :

Prénom :

Lien (parent/ami/voisin) :

Téléphone(s) :

Fréquence de livraison souhaitée : Tous les jours (y compris week-end et jours fériés) Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi Dimanche

Commentaires (Surdité, défaut de sonnette, chien...) :

Je déclare avoir pris bonne note du prix du repas qui est révisé chaque année et demande à bénéficier du service de portage de repas à domicile selon la fréquence de livraison indiquée ci-dessus.

À La Falaise, le 20.....
Signature obligatoire